



SCHÉMAS TYPES

Pour installation avec production et autoconsommation
Version 3.2 du 19 avril 2018



SCHÉMAS TYPE: COMPTAGE POUR INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PROPRE (VERSION 3.2)

Lexique des symboles :

	Générateur électrique		Consommateur		
	Services auxiliaires (besoins propres, exempt du timbre)		Raccordement au réseau		
	Unité de stockage				
<table border="1" data-bbox="224 758 309 877"><tr><td>Index</td></tr><tr><td>kWh</td></tr></table>	Index	kWh	Compteur en relevé d'index		
Index					
kWh					
<table border="1" data-bbox="224 917 309 1037"><tr><td>CCH</td></tr><tr><td>kWh</td></tr></table>	CCH	kWh	Compteur avec courbe de charge et transmission automatique par ligne informatique fournie par le producteur ou MODEM GPRS		Au vu des différents cas de figure et des modifications de législation à venir, un emplacement de réserve pour mesurer l'entier du bâtiment est fortement recommandé.
CCH					
kWh					

Flux d'énergie (réf. AES MRCP)

A = Production nette

B = Consommation finale

C = Besoins propres (services auxiliaires de productions)

D = Consommation propre totale (autoconsommation)

d = Consommation propre individuelle (autoconsommation)

E = Excédent (injection dans le réseau)

F = Consommation totale (Besoins propres & consommation finale)

G/g = Part consommée en provenance du réseau (facturé)

H = Décharge de l'unité de stockage

I = Recharge de l'unité de stockage

En italique, les valeurs sont calculées



DSF (Décteur de Sens de Flux) Matériel qui permet de détecter le sens du flux d'énergie (en allemand EnFluRi) pour autoriser ou non la charge ou décharge de l'unité de stockage dans le réseau.

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas				
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement	
Si autoconsommation	I = Individuelle		C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série		P = Comptage en //	
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA		3 = > 30 kVA	
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2	B3



Les schémas représentent un mode de fonctionnement.

Ils ne doivent être en aucun cas considéré comme un schéma de câblage.

Les coupe-surintensités et interrupteurs liés à la sécurité doivent être installés selon les NIBT et PDIE.

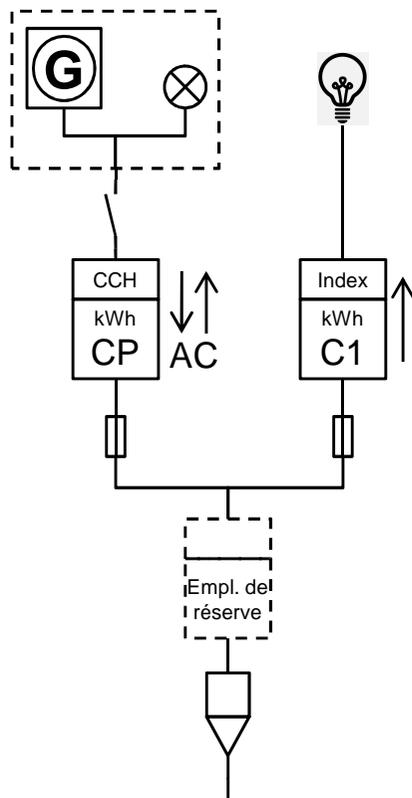
LP = Liste de prix; liste complète disponible sous www.romande-energie.ch, dans [chercher sur le site], tapez "liste de prix".

DÉFINITION DES MODES DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE STOCKAGE

Acronymes	Description
B0	Pas d'unité de stockage
B1	L'unité de stockage est rechargée uniquement par IPE. Pas de charge, ni décharge dans le réseau. Le détecteur de sens de flux d'énergie (DSF) permet de contrôler et piloter ces restrictions. Ce mode de fonctionnement maximise l'autoconsommation.
B2	L'unité de stockage est rechargée uniquement par IPE. Pas de recharge de l'unité de stockage à partir du réseau. L'unité de stockage peut injecter de l'énergie dans le réseau. Le détecteur de sens de flux d'énergie (DSF) bloque la recharge de l'unité de stockage par le réseau et permet la décharge l'unité de stockage dans le réseau.
B3	L'unité de stockage est chargée par le réseau et l'IPE. Le détecteur de sens de flux d'énergie (DSF) bloque l'injection de l'unité de stockage dans le réseau et permet la recharge de l'unité de stockage depuis le réseau (facturation du timbre). Permet de soulager un gros appel du consommateur dont le tarif à une composante de puissance.
Pour tout autre mode de fonctionnement, une autorisation d'exploitation doit être obtenue auprès du GRD	

Remarque: Le Détecteur de Sens de Flux (DSF) d'une unité de stockage est traitée par une unité de contrôle qui permet l'optimalisation de l'installation.

IT.P.2.B0 - INJECTION TOTALE ≤ 30 KVA

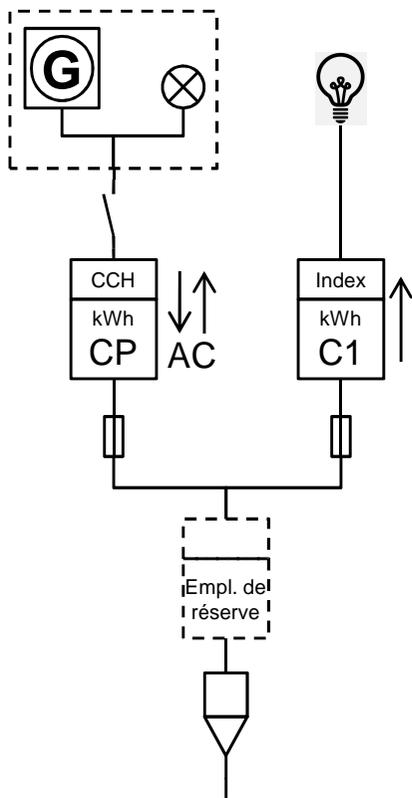


Les compteurs CP et C1 font l'objet de relations contractuelles séparées

CP	C1
Frais d'installation unique	
Comptage BT direct (LP = 4.100)	Selon installation de consommation
Abonnement(s) mensuel	
Simple tarif (condition tarifaire pour les besoins propres, un relevé annuel compris) Quatre relevés/an (LP = 4.109) Douze relevés/an (LP = 4.110)	Selon installation de consommation
Si Garantie Origine pour RPC (LP = 4.111) Quatre relevés/an compris	

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas			
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série	P = Comptage en //	
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA		3 = > 30 kVA
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2 B3

IT.P.3.B0 - INJECTION TOTAL > 30 KVA

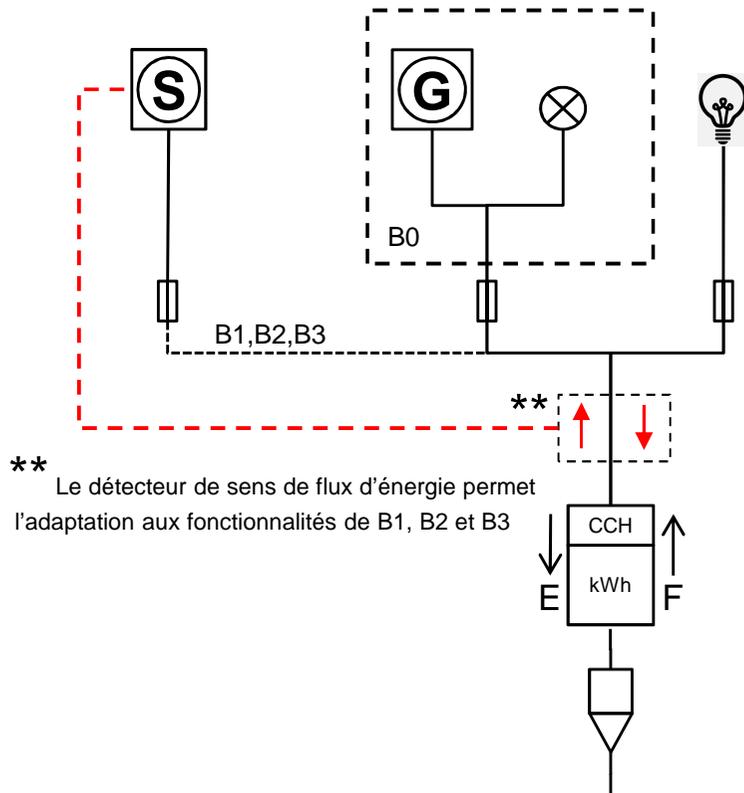


Les compteurs CP et C1 font l'objet de relations contractuelles séparées

CP	C1
Frais d'installation unique	
Comptage BT direct (LP = 4.101) Comptage BT indirect (LP = 4.102) Comptage MT (LP = 4.103)	Selon installation de consommation
Abonnement(s) mensuel	
Comptage BT direct (LP = 4.105) Comptage BT indirect (LP = 4.106) Comptage MT (LP = 4.107)	Selon installation de consommation
Envoi Garanties Origine compris	
Transmission de donnée par GSM/GPRS (LP = 3.136)	

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas				
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement	
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective		
Câblage	S = Comptage en série	P = Comptage en //		
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA	3 = > 30 kVA		
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2	B3

AC.I.S.2.Bx* - AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE ≤ 30 KVA



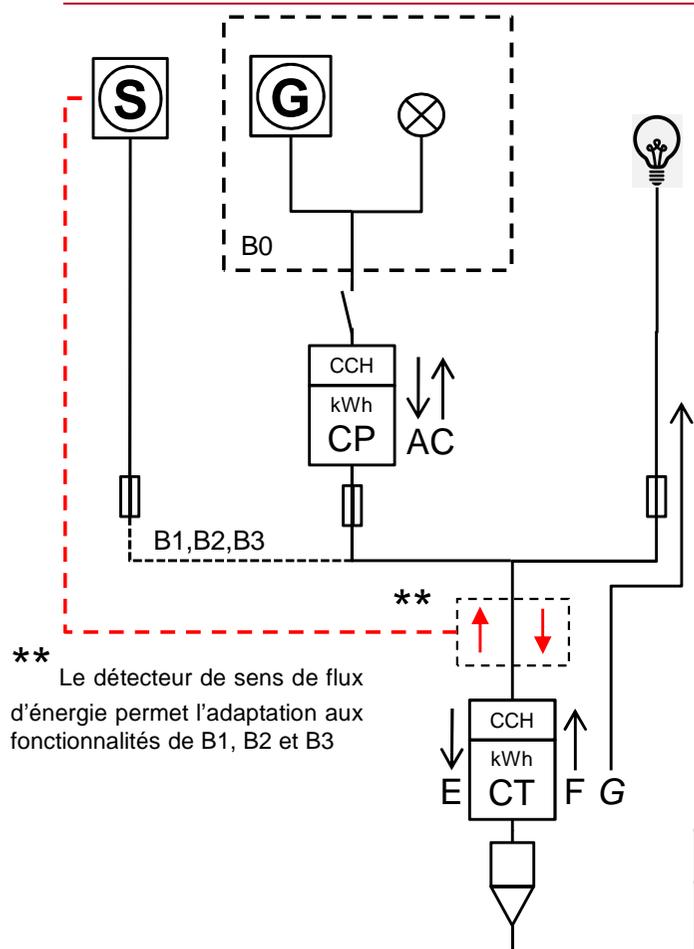
Frais d'installation unique
Comptage BT direct (LP = 4.100) Si cpt déjà bidirectionnel (LP = 3.101)
Abonnement(s) mensuel
ST, DT, DUP (condition tarifaire)
Si Garantie Origine pour RPC (LP = 4.111) Quatre relevés/an compris
Relevés supplémentaires Production Quatre relevés/an (LP = 4.109) Douze relevés/an (LP = 4.110)

Si le consommateur est au marché libre ou souhaite une mesure à courbe de charge :

Frais d'installation unique
Comptage BT direct (LP = 4.101) Comptage BT indirect (LP = 4.102) Comptage MT (LP = 4.103)
Abonnement(s) mensuel
Comptage BT direct (LP = 4.105) Comptage BT indirect (LP = 4.106) Comptage MT (LP = 4.107) Envoi Garanties Origine compris
Transmission de donnée par GSM/GPRS (LP = 3.136)

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas				
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement	
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective		
Câblage	S = Comptage en série		P = Comptage en //	
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA		3 = > 30 kVA	
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2	B3

AC.I.S.3.Bx* - AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE > 30 KVA

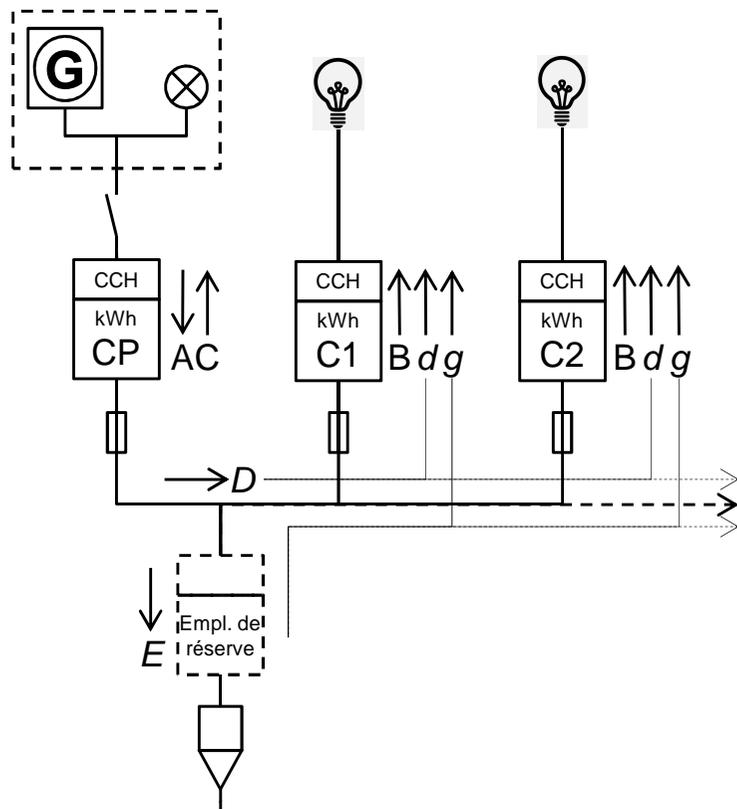


Les compteurs CP et CT font l'objet d'une seule relation contractuelle

CP	CT
Frais d'installation unique	
Comptage BT direct (LP = 4.101) Comptage BT indirect (LP = 4.102) Comptage MT (LP = 4.103)	
Abonnement(s) mensuel	
Comptage BT direct (LP = 4.105) Comptage BT indirect (LP = 4.106) Comptage MT (LP = 4.107) Envoi Garanties Origine compris	Comptage BT direct (LP = 3.133) Comptage BT indirect (LP = 3.134) Comptage MT (LP = 3.135) Tarif puissance ST/DT (sans l'abo du ST/DT)
Transmission de donnée par GSM/GPRS (LP = 3.136)	

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas			
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série		P = Comptage en //
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA		3 = > 30 kVA
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2 B3

AC.C.P.B0.CCH - AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE AVEC OU SANS DISSIDENT(S) TOUS MESURÉS EN COURBE DE CHARGE



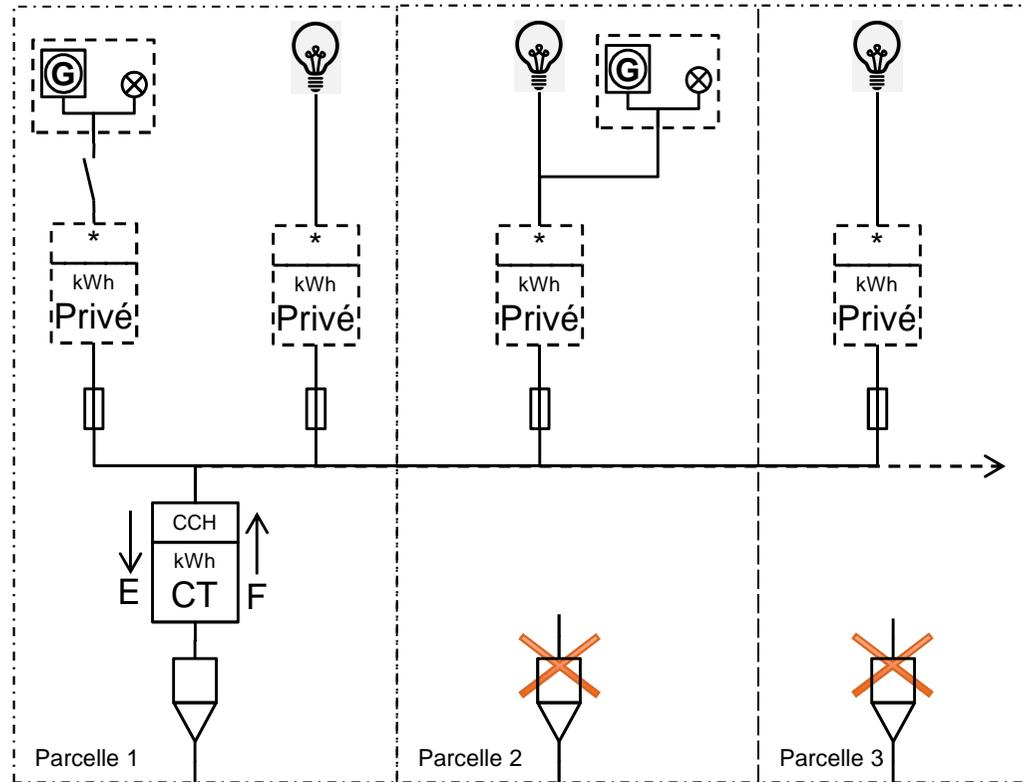
Les compteurs CP et C1, C2, ..., font l'objet de relations contractuelles séparées

IPE ≤ 30 kVA		IPE > 30 kVA	
CP	CP	CT virtuel	
Frais d'installation unique			
Comptage BT direct (LP = 4.100)	Comptage BT direct (LP = 4.101)	Comptage BT indirect (LP = 4.102)	
		Comptage MT (LP = 4.103)	
Communauté d'autoconsommateur (LP = 4.201)	Communauté d'autoconsommateur (LP = 4.201)		
Abonnement(s) mensuel			
Simple tarif (condition tarifaire pour les besoins propres) LP = 4.204	Comptage BT direct (LP = 4.105)	Comptage BT indirect (LP = 4.106)	Comptage BT direct (LP = 3.133)
	Comptage MT (LP = 4.107)	Envoi Garanties Origine compris	Comptage BT indirect (LP = 3.134)
Si Garantie Origine pour RPC (LP = 4.111)	Transmission de donnée par GSM/GPRS (LP = 3.136)		Comptage MT (LP = 3.135)
Communauté d'autoconsommateur (LP = 4.203)	Communauté d'autoconsommateur (LP = 4.203)		

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas				
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement	
Si autoconsommation	I = Individuelle		C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série		P = Comptage en //	
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA		3 = > 30 kVA	
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2	B3

Les membres de la communauté d'autoconsommateurs doivent avoir le même produit tarifaire (ST, DT, DUP); C1, C2, ... sont facturés uniquement pour la part d'énergie provenant du réseau, celle provenant de la production locale sera facturée par le producteur.

R.C.S.2.Bx* REGROUPEMENT DANS LE CADRE DE LA CONSOMMATION PROPRE (ART. 17 LENE) ≤ 30 KVA



Le compteur CT fait l'objet d'une seule relation contractuelle avec le représentant du regroupement.

* Pour les compteurs privés, il faut tenir compte de l'article 16 de l'Ordonnance sur l'énergie (OENE)

Si $\Sigma IPE \leq 30 \text{ kVA}$, la mesure des productions est facultative

Frais d'installation unique

Comptage BT direct (LP = 4.100)

Comptage BT indirect (LP = 4.102)

Comptage MT (LP = 4.103)

Le démontage des introductions, ainsi que les éventuels non amortissement de ces derniers sont à charge du regroupement

Abonnement(s) mensuel

Simple tarif

(condition tarifaire pour les besoins propres)

LP = 4.204

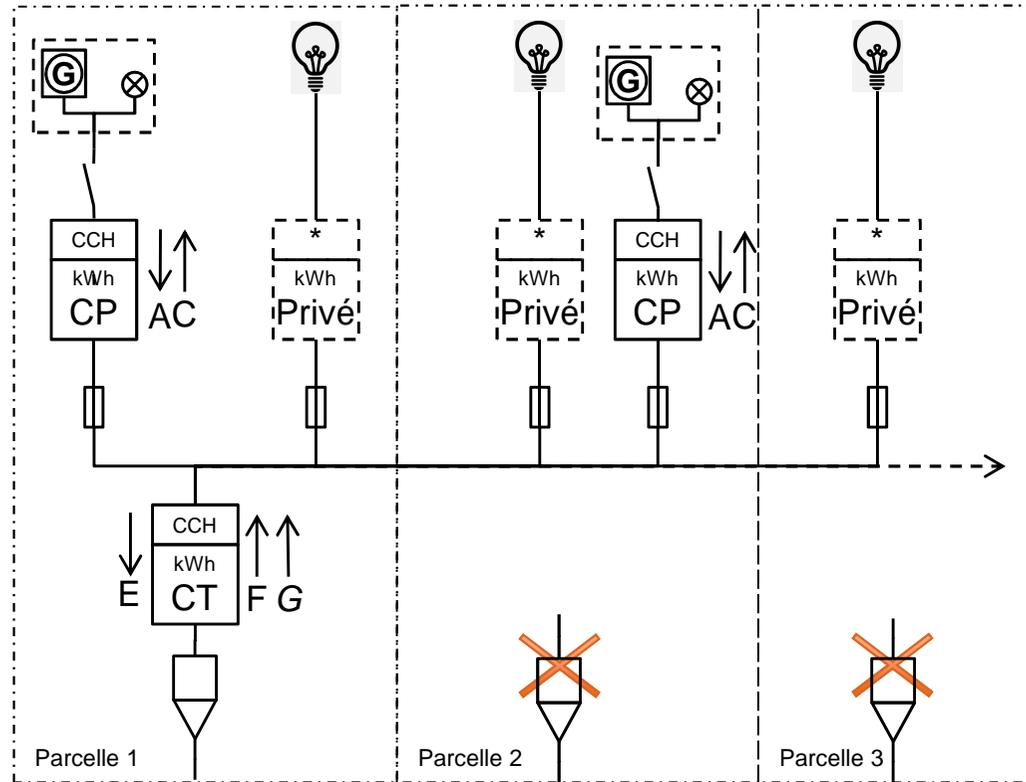
Si Garantie Origine pour RPC

(LP = 4.111)

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas

Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement
Si autoconsommation	I = Individuelle		C = Collective
Câblage	S = Comptage en série		P = Comptage en //
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA		3 = > 30 kVA
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2

R.C.S.3.Bx* REGROUPEMENT DANS LE CADRE DE LA CONSOMMATION PROPRE (ART. 17 LENE) > 30 KVA



Les compteurs CP et CT font l'objet d'une seule relation contractuelle avec le représentant du regroupement.
 * Pour les compteurs privés, il faut tenir compte de l'article 16 de l'Ordonnance sur l'énergie (OEné)

SI Σ IPE > 30 kVA CP(s) est obligatoire, tous en CCH	
CP	CT
Frais d'installation unique	
Comptage BT direct (LP = 4.101) Comptage BT indirect (LP = 4.102) Comptage MT (LP = 4.103)	
Le démontage des introductions, ainsi que les éventuels non amortissement de ces derniers sont à charge du regroupement	
Abonnement(s) mensuel	
Comptage BT direct (LP = 4.105) Comptage BT indirect (LP = 4.106) Comptage MT (LP = 4.107) Envoi Garanties Origine compris	Comptage BT direct (LP = 3.133) Comptage BT indirect (LP = 3.134) Comptage MT (LP = 3.135)
Transmission de donnée par GSM/GPRS (LP = 3.136)	

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas			
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série		P = Comptage en //
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA		3 = > 30 kVA
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2 B3